



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°127/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Relative au projet de travaux supplémentaires afférents à la mise en conformité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	26	PROCURATION	05
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	26															
PROCURATION	05															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOPA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 127/2015 DU 09 DECEMBRE 2015
Relative au projet de travaux supplémentaires afférents à la mise en
conformité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la visite de sécurité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane en date du 24 août 2012 effectuée par la commission de sécurité (Service de l'Urbanisme) ;
- VU le procès-verbal de visite de la commission de sécurité en date du 3 septembre 2012 ;
- VU le rapport de visite de la commission de sécurité n° 1499-1 /AU.SEC du 7 janvier 2013 concluant à un avis défavorable à la poursuite d'exploitation au public des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane ;
- VU la lettre N°HC/1298/IDV/rr du 26 décembre 2014 informant la commune de la subvention du FIP à hauteur de 95% du projet ;
- VU les explications du fournies par Edouard FRITCH maire de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Le projet de travaux de mise en conformité des écoles maternelle et élémentaire de Tuterai Tane est approuvé.

Article 2 : Le montant total de l'opération est arrêté à dix-sept millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs pacifique (17.779.985 F CFP), TVA incluse.

Ce coût comprend les études de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et les travaux.

Article 3 : Le plan de financement est arrêté comme suit :

Coût total d'opération (TVA incluse)	17.779.985 F CFP (100%)
Participation du FIP	16.890.985 F CFP (95%)
Fonds propres de la commune	889.000 F CFP (5%)

Article 4 : Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer le ou les appels d'offres correspondants, à signer les marchés de travaux se rapportant à ce projet et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ceux-ci.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,

Pour le maire absent,

Le Premier Adjoint,


Edouard FRITCH
Mme Miriama MACE



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **23 DEC. 2015** et publication du **28 DEC. 2015**


Edouard FRITCH
Le Maire